D-2011/440

Concession du parc de stationnement des grands hommes. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Information du Conseil Municipal.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 14 juin 1988, vous avez délégué à la SNC du Parc des Grands Hommes, une société de Vinci Park, l'exploitation du parc de stationnement de la Place des Grands Hommes.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport annuel remis à notre collectivité, par le délégataire, est communiqué à l'assemblée délibérante.

1. Présentation générale

La capacité totale de l'ouvrage est de 454 emplacements, répartis sur 6 niveaux de soussol, dont 410 places publiques et 44 places privées. 10 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite.

Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par un Responsable d'exploitation assisté de 6 agents, sous le contrôle du Directeur de Secteur et du Directeur Régional. En outre, l'équipe du parc bénéficie des compétences et de l'assistance des moyens déployés par VINCI Park – comptant sur Bordeaux 9 personnes dont 1 technicien de maintenance.

Les services fonctionnels du siège, basés à Nanterre, assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante, la gestion administrative et financière de la délégation.

2. L'évolution de la fréquentation

La fréquentation horaire a baissé de 0,5% par rapport à 2009 alors que sur la même période le nombre moyen d'abonnés a augmenté de 29,8%.

Au 31 décembre 2010, on compte 209 abonnés contre 161 au 31 décembre 2009.

3. La qualité du service

La qualité de l'accueil et le confort de la clientèle nécessitent la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces. Les agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant un accueil irréprochable des clients.

La qualité de l'accueil repose également sur la formation du personnel dispensée au sein de l'école Vinci Park. Les collaborateurs du parking ont suivi les formations suivantes :

- Vendre l'offre commerciale
- Sécurité incendie
- Habilitation électrique initiale

En complément, des services sont proposés à la clientèle :

- La plate-forme des services gratuits Vinci Park : prêt de parapluie, service accompagnement, stationnement offert le jour de l'anniversaire, kit de dépannage.
- > Radio Vinci Park diffuse de la musique classique sans aucune coupure publicitaire.
- > Moyen de paiement innovant : carte Total GR.
- Ouverture d'une station de lavage destiné aux usagers du parking.

Cette année encore, des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser le parc et de développer l'activité :

- Vinci Park a renouvelé l'opération « Poésie en sous-sol » en partenariat du « Printemps des Poètes ».
- Mise à disposition de caddies à l'accueil du parc en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Réalisation d'une campagne commerciale de Street-Marketing proposant une offre promotionnelle (réduction tarifaire de 50% pour la souscription d'un abonnement sur une période trimestrielle).
- Partenariat avec le cinéma Méga CGR « Le Français » : 2 heures de stationnement offertes à tout client du Cinéma, sur présentation du ticket d'entrée.
- Partenariat avec le théâtre du Trianon : 1 heure de stationnement offerte à la clientèle
 « privilégiée » du théâtre.

4. Les conditions d'exécution du service public

Les clients disposent de 2 accès piétons desservant la Place des Grands Hommes, face à la rue Buffon ainsi que face à la rue Voltaire. La clientèle peut accéder directement au marché municipal au niveau n-1 via les escaliers.

Le parc est ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'accès est permanent pour les abonnés et les clients horaires.

L'entretien du péage, de la détection incendie, de la détection du CO, des extincteurs est réalisé dans le cadre des contrats d'entretien. Les installations électriques sont vérifiées par un bureau de contrôle.

5. Les travaux prévus en 2011

- > Mise en surpression de l'accueil ;
- > Remplacement des équipements de péage ;
- Remplacement du système de détection incendie ;
- > Renforcement de l'éclairage du parc ;
- > Rénovation et renforcement de l'éclairage aux sorties de parking ;
- > Réfection des peintures des façades des accès piétons.

6. Les recettes collectées en 2011

Selon les données statistiques (document joint en annexe), l'exploitation du stationnement payant a généré en 2010 une recette globale collectée de 1 682 951 € TTC, en légère hausse de 1.1% par rapport à l'exercice 2009 (1 665 427 € TTC).

Les recettes collectées se décomposent comme suit :

En K TTC	2010	2009	Variations
Recettes Horaires	1 465 919	1 504 286	-2,6%
Recettes Abonnés	203 630	154 097	32,1%
Recettes Diverses	13 402	7 044	90,3%
Exédent Brut d'Exploitation (EBE)	1 682 951	1 665 427	1,1%

Tab. 1 - Répartition du chiffre d'affaires

7. Les comptes de la délégation

Les tarifs horaires et abonnés n'ont pas été modifiés depuis le 1^{er} décembre 2008.

En K HT	2010	2009	Variations
Horaires	1 246	1261	-1,2%
Abonnés	170	129	31,8%
Autres Produits	33	30	10,0%
TOTAL PRODUITS	1 449	1 420	2,0%
Frais de personnel	-235	-241	-2,5%
Impôts & taxes	-86	-92	-6,5%
Entretien - Maintenance	-38	-40	-5,0%
Charges de Gros entret	0	0	
Fluides	-49	-47	4,3%
Assurances	-10	-10	0,0%
Actions commerciales	-2	-2	0,0%
Frais divers de gestion	-43	-46	-6,5%
Charges de copropriété	-30	-30	0,0%
Frais généraux	-133	-128	3,9%
TOTAL CHARGES	-626	-636	-1,6%
Evádent Brut d'Evoloitation (EPE)	823	784	5,0%
Exédent Brut d'Exploitation (EBE)	023	704	5,0%

Tab. 2 – Principaux éléments de l'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'entend avant amortissements, charges financières, provisions pour renouvellement et rénovation, impôts sur les sociétés.

Pour votre complète information, est annexé à la présente synthèse, le rapport annuel 2010. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL





VILLE DE BORDEAUX

Délégation de service public du parc de stationnement Place des Grands Hommes





Présentation générale

Le parc de stationnement **Grands Hommes** à BORDEAUX est exploité par la société **SNC Parking des Grands hommes**, une société de VINCI Park, dans le cadre d'un contrat de concession en date du14 juin 1988.

La capacité totale de l'ouvrage est de **454 emplacements** (dont 10 places PMR), répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées.

L'exploitation courante des équipements est assurée, sous l'entière responsabilité de la SNC Parking des Grands Hommes, par la société VINCI Park Services, société spécialisée « Exploitation Stationnement » du groupe VINCI Park.

Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par Cyrille RICHARD assisté de 6 agents d'exploitation, sous le contrôle de Stéphane MORANDEAU, Directeur de secteur, et de Sylvia GODRET, Directeur Régional.

L'équipe du parc bénéficie, par ailleurs, des compétences et de l'assistance des moyens déployés par VINCI Park à Bordeaux pour assurer la gestion des 2 parcs de stationnement dont le groupe est concessionnaire, soit environ 9 personnes dont notamment 1 technicien de maintenance.

Cette équipe, assistée des services fonctionnels du siège de VINCI Park et de la Direction Régionale, basés à NANTERRE, assurent :

- le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- les relations avec l'autorité délégante,
- la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Les recettes 2010 (données statistiques) se sont établies à 1 682 951 € TTC, en hausse de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent (1 665 426 € TTC).

La fréquentation horaire baisse de 0,5 % par rapport à 2009 alors que sur la même période le nombre d'abonnés augmente de 29.8 % (209 abonnés au 31 décembre 2010).



2

Comptes de la délégation

2.1. Tarification

Au 31/12/2010, la tarification du parc de stationnement est la suivante :

Tarif horaire (de 8h00 à 19h00)	
30 minutes	gratuit
1 heure	1,70 €
2 heures	4,00 €
3 heures	6,30 €
4 heures	8,00 €
5 heures	9,70 €
6 heures	11,30 €
7 heures	13,00 €
8 heures	14,50 €
9 heures	16,00 €
10 heures	17,50 €
24 heures	17,50 €
Tarif nuit (de 19h00 à 8h00)	2,50 €
Abonnements permanents	
Trimestre	352,00 €
Abonnements nuit	
Trimestre	51,00 €

A noter que les tarifs horaires et abonnés sont restés inchangés au cours de l'exercice.

2.2. Etat récapitulatif des recettes TTC

L'état récapitulatif des recettes TTC (document statistique) est joint en annexe 1. Il décrit, mois par mois, l'évolution de la fréquentation horaire, du nombre d'abonnés, des recettes horaires, abonnés et autres, comparée à l'exercice précédent.

La fréquentation horaire payante est en baisse de 0,5% par rapport à l'exercice précédent.



Dans le même temps, suite aux campagnes commerciales menées par VINCI Park afin de développer la clientèle « abonnés », le nombre d'abonnement délivrés sur le parc a progressé de 48 abonnés entraînant donc une hausse des recettes « abonnés » de 32,1 %.

Au global, sur l'année 2010, le chiffre d'affaires du parc des Grands Hommes s'établit en hausse (+ 1,1 % par rapport à l'exercice précédent), à 1 682 951 € TTC.

2.3. Compte-rendu financier

BORDEAUX Parc des Grands Hommes

201	10	En K€ HT
PRODUITS K€ HT		
	Horaires	1 246
	Abonnés	170
	Autres produits	33
TOTAL PRODUITS K€ HT		1 449
CHARGES K€ HT		
	Frais de personnel	235
	Impôts et taxes	86
	Entretien - Maintenance Charges de gros	38
9	entretien	0
	Fluides	49
	Assurances	10
	Actions commerciales	2
	Frais divers de gestion	43
	Charges de copropriété	30
	Frais généraux	133
TOTAL CHARGES K€ HT		626

EXCEDENT BRUT	
D'EXPLOITATION	823

L'excédent brut d'exploitation s'entend avant amortissement, charges financières, couverture des déficits antérieurs, provisions pour renouvellement et rénovation, impôts sur les sociétés.



3

Analyse de la qualité du service

3.1. Qualité de l'accueil et confort de la clientèle

L'accueil de milliers de clients horaires et de plusieurs dizaines d'abonnés dans le parking des Grands Hommes nécessite la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces.

Nos agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant un accueil irréprochable des clients :

- L'entretien des accès piétons et des espaces accueil, le nettoyage des tâches d'huile sont effectués quotidiennement;
- Les dégradations dues aux actes de vandalisme et de salissure sont réparées dans un minimum de temps ;
- Toute réclamation, quel qu'en soit l'objet, est traitée sans tarder. Une solution adaptée est apportée à chaque situation;
- La gestion des flux importants de véhicules nécessite une attention soutenue pour permettre un accès facile et assurer une rotation optimale;
- Un traitement rapide et performant des demandes d'abonnement permet de satisfaire le maximum de clients.

La qualité de l'accueil repose également sur la formation de nos personnels. Cette formation est dispensée au sein de l'Ecole VINCI Park soit au siège à Nanterre soit au sein d'un des 5 parkings Ecole de VINCI Park en France.

En 2010, les collaborateurs du parking des Grands Hommes ont suivi les formations suivantes :

Collaborateur	Fonction	Formation
DHEURLE Nadia	Agent d'exploitation	Vendre l'offre commerciale
ALIMA Chrystelle	Agent d'exploitation	Vendre l'offre commerciale
COUBLUC Philippe	Agent d'exploitation	Vendre l'offre commerciale
BOUZIDI Neji	Agent d'exploitation	Sécurité incendie
6		Habilitation électrique initiale
LABRUE Sébastien	Agent d'exploitation	Habilitation électrique initiale
LADROL SEDASTICIT	Agent d exploitation	Vendre l'offre commerciale



3.2. Services proposés à la clientèle

En complément du confort esthétique, le parking des Grands Hommes offre à sa clientèle de nombreux services destinés à rendre son utilisation plus agréable. Il s'agit notamment de :

- la plate-forme des services gratuits VINCI Park (prêt de parapluie, service accompagnement, stationnement offert le jour de l'anniversaire, kit de dépannage),
- Radio VINCI Park, un programme de musique classique sans aucune coupure publicitaire et qui renforce l'image haute gamme du parking,
- Moyens de paiement innovants (Carte TOTAL GR),
- Station de lavage destinée aux usagers du parking.

3.3. Propreté et surveillance du parc

Les agents d'exploitation assurent l'entretien et le nettoyage du parc, selon le programme suivant :

- Dans le Bureau :
 - Vidage des poubelles,
 - Nettoyage des sols,
 - Nettoyage des vitres,
 - Nettoyage des écrans,
 - Nettoyage des équipements de gestion du péage,
 - Nettoyage des traces sur les murs,
 - Nettoyage des meubles.
- Dans le Parking :
 - Nettoyage des rampes Entrées et Sorties,
 - Nettoyage des rampes dans les niveaux,
 - Nettoyage des bornes de péage,
 - Balayage des niveaux,
 - Balayage des emplacements véhicules,
 - Nettoyage des taches d'huiles,
 - Balayage et nettoyage des escaliers,
 - Ramassage des détritus dans le parking,
 - Vidage des poubelles,
 - Nettoyage général du parking.



Pour le nettoyage les agents disposent de tout le matériel conventionnel (gants, balais, chiffons, produits adéquats, auto-laveuse ou balayeuse, etc....)

3.4. Actions et animations commerciales

Cette année encore, des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser le parc et de développer l'activité :

- Renouvellement de l'opération « Poésie en sous-sol » en partenariat du « printemps des poètes », geste de qualité à l'attention de nos clients par la distribution d'un recueil de poésies.
- Mise à disposition de caddies à l'accueil du parc, destinés à la clientèle, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Réalisation d'une campagne commerciale de Street-Marketing proposant une offre promotionnelle (réduction tarifaire de 50 % pour la souscription d'un abonnement sur une période trimestrielle).
- Partenariat avec le cinéma Méga CGR « le Français » : 2 heures de stationnement offertes à tout client du Cinéma, sur présentation du ticket d'entrée.
- Partenariat avec le théâtre du Trianon : 1 heure de stationnement offerte à la clientèle « privilégiée » du théâtre.

3.5. La mesure de la qualité

3.5.1. Baromètre téléphonique

Un « Baromètre d'accueil téléphonique » a été réalisé 3 fois par an au cours de l'année 2010 afin d'évaluer la qualité de l'accueil téléphonique dans les parcs VINCI Park.

Cette étude permet de mesurer la prise en charge téléphonique du client, la qualité de l'écoute et de l'information délivrée par téléphone ainsi que la capacité des équipes à vendre l'offre commerciale du parking.

Un enquêteur se fait passer pour un client potentiel et note sur une grille mise en place avec la Direction Commerciale et Marketing, les différents points précités.





3.5.2. Le service « Relations Clients »

VINCI Park met à disposition de la clientèle, depuis plusieurs années, un service relations clients. Nos clients peuvent contacter le service de relations clients de VINCI Park par :

Courrier : VINCI Park – 61, avenue Jules Quentin – 92000 NANTERRE

Internet : clients@vincipark.com

Téléphone : n° AZUR 0 810 26 3000- 24h/24 - 7j/7

L'engagement de VINCI Park est de répondre et/ou d'apporter une solution sous 72 h.

Le fonctionnement du N° AZUR est le suivant :

- Traitement des remarques et suggestions :
 Ces appels sont enregistrés par l'opératrice puis routés via Internet à la Direction Régionale concernée. Une réponse ou un accusé de réception sont adressés dans un délai maximum de 72h.
- Traitement des incidents :
 Ces appels sont routés via le téléphone au parc de rattachement ou en cas d'échec (parc fermé aux horaires, agent en ronde,...) aux numéros d'astreinte.
 Ces appels sont traités localement.
- Informations commerciales :
 Ces appels sont routés via le téléphone au parc de rattachement ou enregistrés
 en cas d'échec puis routés via Internet. Ces appels sont également traités
 localement.

Tous les appels sans exception font l'objet d'un courrier électronique à la Direction Régionale.

Sur les 12 derniers mois, le n° AZUR 0 810 26 3000 a traité 25 244 appels dont 114 correspondants au parc Grands Hommes à Bordeaux.

L'analyse synthétique des appels reçus au service « Relation Clients » pour ce parc est jointe en annexe.





Annexes aux conditions d'exécution du service public

4.1. Descriptif des équipements gérés

Le parc de stationnement des Grands Hommes offre une capacité de **454 emplacements** (dont 10 places PMR), répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées (séparées de la partie publique par une grille d'entrée et une autre de sortie).

4.1.1. Accès et sorties

Le parc dispose de :

- 1 accès véhicules équipé de 2 chenaux Place des Grands Hommes ;
- 1 sortie véhicules équipée de 2 chenaux Rue Jean-Jacques Rousseau ;
- 2 accès piétons desservant :
 - Place des Grands Hommes, face à la rue Buffon (escalier + ascenseur niveau $-7 \rightarrow 0$),
 - □ Place des Grands Hommes, face rue Voltaire (escalier + ascenseur niveau $-6 \rightarrow 0$).

Les clients ont aussi la possibilité, via les escaliers, d'accéder directement au marché municipal, au niveau –1.

4.1.2. Horaires d'ouverture

Le parc est ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les accès piétons, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, peuvent être fermés, à certaines périodes de la nuit, par des portes dont l'ouverture est asservie à un lecteur de titre magnétique. L'accès est permanent pour les abonnés. L'accès piétons et la sortie des véhicules sont également possible pour les clients horaires ayant conservé sur eux leur titre de stationnement.



4.1.3. Principaux équipements

Les principaux équipements techniques du parc sont les suivants :

- Installations de péage et de contrôle d'accès de marque ACS comprenant :
 - 2 chenaux d'entrée,
 - 2 chenaux de sortie,
 - 4 caisses automatiques (espèces, carte bancaire, carte TOTAL GR et carte Amex),
 - 1 centrale de gestion,
 - 3 équipements d'interphonie,
- 1 détection incendie de marque NUGELEC ;
- 1 détection CO de marque DRAEGER ;
- 1 ensemble de ventilateur/extracteur ;
- 1 groupe électrogène de marque CUMINS ;
- 1 ensemble de vidéo surveillance comprenant 28 caméras, 2 écrans, 1 stockeur numérique,
- 1 ensemble de sonorisation de marque BOUYER.

L'entretien du péage, de la détection incendie, de la détection CO, des extincteurs est réalisé dans le cadre de contrats d'entretien.

Les autres équipements sont entretenus par les équipes techniques de VINCI Park.

La vérification des installations électriques est réalisée par un bureau de contrôle.

4.2. Principaux travaux réalisés en 2010

- Travaux de « rafraîchissement » des locaux sociaux et sanitaires ;
- Rénovation et renforcement de l'éclairage dans la rampe d'entrée ainsi qu'aux entrées du parking;
- Mise en place d'un éclairage d'ambiance au niveau des cheminements piétons à proximité du local d'accueil;
- Modification d'une partie du système vidéosurveillance.

4.3. Travaux prévus en 2011

- Mise en surpression du local d'accueil ;
- Remplacement des équipements de péage ;
- Remplacement du système de détection incendie ;
- Renforcement de l'éclairage du parc ;
- Rénovation et renforcement de l'éclairage aux sorties du parking,
- Réfection des peintures des façades des accès piétons.



Annexes

Annexe 1 Etat récapitulatif des recettes TTC

Annexe 2 Notes financières

Annexe 3 Données patrimoniales au 31/12/2010

Annexe Analyse des appels service « Relations clients »



Annexe 1



Tableau de bord Annuel

Document non comptable

Parc	330004 - Des Grands Hommes,Bordeaux
Période de référence	Décembre 2010 sur 36 Mois
Montants	πο
Recettes	lissées
Type de contrat	Concession

DR	Centre Aquitaine Rhône Alpes
Fin de contrat	13/06/2021

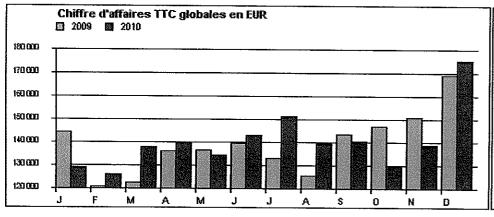
Nb places publiques	410
Nb pl. amodiées ou vendues	0
Nb pl. amodiables	0
Nb total places	410

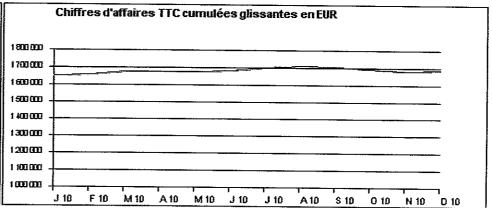
Tarif 1° heure (EUR)	1.6
Tarif abo. annuel (EUR)	1352

Mois		Fréque	ntation				CI	niffres d'affaires TT	c			itatistiques		
	Nb sortie			Nb sorties horaires		Nb	Nb					TOTAL 04 TTO		Variation Ticket
	payantes	Gratuites	abonnés	locations	ammodiat.	Horaire ¹	Abonnements ²	locations ³	Divers 4	TOTAL CA TTC 1+2+3+4	Ticket moyen	moyen D 2009/D 2010		
Janvier	25 045	2 675	170	0	36	113 022	15 080	352	250	128 704	4,5	-4,9 %		
Février	23 141	3 617	173	0	36	108 853	15 453	352	1 253	125 911	4,7	+0,1 %		
Mars	25 834	2 804	173	0	36	120 132	16 671	352	536	137 690	4,7	+6,4 %		
Avril	23 576	2418	173	0	36	120 464	18 197	352	737	139 750	5,1	+6,9 %		
Mai	25 370	2 670	168	0	36	117 027	15 107	352	1 609	134 095	4,6	-10,3 %		
Juin	27 880	3 146	164	0	36	126 301	15 722	586	213	142 822	4.5	-2,7 %		
Juillet	25 741	2 438	162	0	36	133 938	16 187	469	413	151 007	5,2	+10,5 %		
Août	22 731	2 1 1 0	158	0	36	122 617	15 997	469	259	139 342	5,4	-3,3 %		
Septembre	25 966	2 634	183	0	36	119 860	19 063	469	910	140 303	4.6	-7,4 %		
Octobre	24 931	2 351	187	0	36	113 089	15 474	469	688	129 720	4,5	+0,5 %		
Novembre	27 868	1 997	191	0	36	117 104	20 841	469	258	138 672	4,2	-18,0 %		
Décembre	32 834	2 244	209	0	36	153 514	19 838	469	1 116	174 936	4,7			
TOTAL	310 917	31 104	2 111	0	432	1 465 919	203 630	5 160	8 242	1 682 951	4,7	-0,6 % -2,2 %		

Rappel année 2009

D 2009	32 578	3 198	161	0	36	153 217	14 918	352	323	168 809
cumul à D 2009	312 474	34 620	1 474	0	432	1 504 279	154 091	1 408	5 635	1 665 421
var 2009/2010	-0,5 %	-10,2 %	+43,2 %		0,0 %	-2,6 %	+32,1 %	+266,5 %	+46,2 %	+1,1 %







Annexe 2

Etablissement des Comptes retragant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (I-données comptables – exercice 2010)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995), notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005), est venu encadrer son contenu en énumérant dans son premier paragraphe (I) les « données comptables » qui doivent figurer pour la première fois dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable 2006.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés cidessous, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux).

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structures:

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation; les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle dûment motivée;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens, et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles;

q- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. »

D'ores et déjà plusieurs points peuvent être précisés :

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (I- a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (I a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (I-e)
- Annexe 2 gestion des services communs (I a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre, aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2010

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2011.

Ensuite, l'inventaire comptable des biens de la délégation, prévu au paragraphe I alinéa g de l'article précité est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2010 (art. R 1411-7 CGCT I- e), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT – I-f).

Enfin, à ce jour, seule la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat, nous semble devoir être recensée comme un engagement à incidences financières nécessaires à la continuité du service public déléqué (art. R 1411-7 – I – I).

Par la production de ce rapport, notre société a remplie les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Nanterre, le 4 mai 2011

Le Directeur Administratif et Financier

Jean-Pierre BONNET



Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel (Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe VINCI Park.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation, remboursement des assurances, reprises sur amortissements et provisions ainsi que les produits divers.
- Charges: coûts liés à l'énergie et aux consommables, frais d'entretien, maintenance et réparation, charges de rénovation, autres services extérieurs et honoraires, taxes professionnelles et foncières, charges de personnel, redevances dues au délégant et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée

d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe I.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de certaines sociétés propres.

a. Les frais de structures (ou frais de services communs)

Les frais de structures relatifs à l'exercice 2010 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe VINCI, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe VINCI Park, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2010, il est appliqué un pourcentage de 6 % à la VNC ¹ (Valeur Nette Comptable) au 31/12/2009. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe VINCI Park.

Enfin, le résultat exceptionnel intègre les éléments liés à la Délégation de Service Public dont le caractère est « non courant ».

ķ

¹ Hors amortissements dits de durée de vie utile



ANNEXE 2 (R1411-7 - I - b)

GESTION DES SERVICES COMMUNS Exercice 2010

A. Description du mécanisme de gestion des charges de structure du groupe VINCI Park

Conformément aux règles d'organisation du groupe VINCI Park, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la société Délégataire confie à la société prestataire compétentes du groupe, la société VINCI Park Services, une mission de prestations de services pour l'exploitation des parcs du stationnement du groupe.

Cette organisation permet à la société VINCI Park Services de disposer de moyens, en particulier humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Les moyens de VINCI Park Services comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe VINCI Park répartis géographiquement entre le siège social à Nanterre et les Directions Régionales.

Les charges de structure supportées par la Société Délégataire correspondent principalement aux frais rattachés à ces services communs.

B. Clé de répartition des charges de structures - Eléments chiffrés

A l'instar de l'exercice 2009, la clé de répartition des charges de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2010, l'affectation des frais de services communs correspond à 9,0% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les Services Communs

VINCI Park Services assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'Activité et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite Activité, sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante. A cette fin, la Société VINCI Park Services remplit notamment les missions suivantes :

1- Exécution directe de l'Activité

- recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- établissement de la paie du personnel,
- suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- établissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2- Missions techniques

- assistance technique au personnel d'exploitation,
- suivi technique des exploitations (parcs ou voirie) et de leurs équipements,
- contrôle des règles de sécurité,
- définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation,
- définition et coordination de la mise en place de standards de qualité techniques et architecturaux dans les exploitations,
- mise en œuvre et suivi des évolutions techniques des moyens de paiement monétiques, suite aux nouveaux standards EMV pour la carte bancaire,
- développement et assistance au déploiement des moyens de paiement par carte total et badge Liber-t .

3- Missions de communication, commerciales et marketing

- études générales de l'environnement économique des exploitations et des tarifs,
- actions marketing auprès des automobilistes et des commerces riverains visant à augmenter la fréquentation des parcs,
- prospections commerciales auprès des grandes enseignes pour définir des actions conjointes,
- animations commerciales régulières (Noël, Printemps, rentrée scolaire, etc...)
- mise en place de services spécifiques (prêt de vélo, service anniversaire, prêt de parapluie, etc...)
- études marketing spécifiques de notoriété ou d'impact des services, destinées à mesurer l'effet de la démarche marketing,
- enquêtes du « visiteur mystère » sur les parcs mesurant la qualité du service, de l'accueil et de l'entretien des exploitations,
- campagnes publicitaires par voie de presse, d'affichage ou de radio.
- création de la radio VINCI Park.

4- Missions administratives

- suivi de la réglementation spécifique à l'Activité du stationnement,
- suivi des dossiers contentieux,
- suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- établissement des contrats de location et de cession des droits d'occupation,
- gestion des assurances (suivi des contrats et des sinistres).

5- Missions de contrôle interne

- contrôle régulier des exploitations tant du point de vue technique que du point de vue de l'application des procédures,
- modification des procédures d'exploitation, en tant que de besoin.

6- Missions liées au personnel

- création de l'école VINCI Park destinée à former de futurs responsables d'exploitation,
- développement de nouveaux paramétrages et fonctionnalités pour le logiciel de gestion des ressources humaines Pléiades
- mise en place d'une cellule QSE (Qualité, Sécurité, Environnement).

7- Gestion des risques

• mise en place et animation de la cellule gestion des risques (Risk Management).

D. Gestion de la Société Délégataire

- gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- assistance et conseil pour l'élaboration, la mise en place et le suivi des procédures comptables,
- gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires de conditions préférentielles de crédit ou de placement,
- tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- établissement de la consolidation et du reporting,
- validation de la conformité de la société et des exploitations aux règles de contrôle interne, issues de la Loi de Sécurité Financière.



Annexe 3

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2010

330004 BORDEAUX PLACE DES GRANDS HOM

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2010 H.T	Dotations 2010	cumul dotations 2010	VNC 31/12/2010
BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	2 439 184,28	147 838,96	891 880,62	1 547 303,66
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	280 982,93	21 783,09	143 052,00	137 930,93
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	342 022,11	25 234,22	147 394,90	194 627,21
BIENS DE RETOUR	3 062 189,32	194 856,27	1 182 327,52	1 879 861,80
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	15 751,00	2 250,00	9 749,58	6 001,42
INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.	4 190,00	419,00	1 374,09	2 815,91
MATERIEL AUTOMOBILE	1 571,07	313,13	1 571,07	0,00
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 735,63	0,00	3 735,65	0,00
MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	11 017,23	1 224,12	4 028,85	6 988,38
BIENS DE REPRISE*	36 264,93	4 206,25	20 459,24	15 805,71
TOTAL 330004 BORDEAUX PLACE DES GRANDS HOM	3 098 454,25	199 062,52	1 202 786,76	1 895 667,51

^{*}quote part des actifs immobilisés détenus par VINCI Park Services



Annexe 4

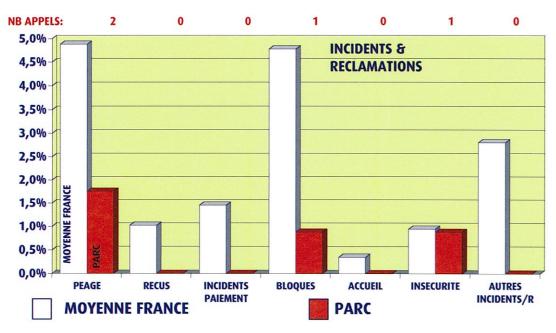
NUMERO AZUR - REPARTITION DES MOTIFS PAR RAPPORT A LA MOYENNE FRANCE - 2010

BORDEAUX PLACE DES GRANDS HOMMES

114 APPELS

114





PROPORTION
INCIDENTS & RECLAMATIONS

MOYENNE FRANCE:
15,9%

PARC:
3,5%

RELATIONS CLIENTS

N°Azur 0 810 26 3000

PRIX D'UN APPEL LOCAL

